



PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION  
DU SAMEDI 13 DECEMBRE 2014 A 14 H 00 AU SIEGE FEDERAL

~~~~~

**1 – Présence des élus – Liste d'émargement**

– Annexe n° 1

**2 – Ordre du jour**

– Annexe n° 2

**3 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04/10/2014**

– Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4 – Réunions des élus depuis le dernier CA du 04/10/2014**

– Annexe n° 3

**5 – Modifications sur les dates à retenir**

– Annexe n° 4

## **6 – Demandes de subventions présentées par les AAPPMA**

### **AAPPMA « LA VANDOISE DE PONTIGNY »**

- Acquisition de matériels de pêche dans le cadre de l'accueil de Centres de Loisirs pour des initiations « pêche ».

Dépense : 70 €  
Aide : 35 €

### **AAPPMA « ENTENTE DES PECHEURS DU SENONAI »**

- Acquisition de 2 barnums (tentes pliantes)

Dépense : 1 930 €  
Aide : 965 €

### **AAPPMA « UNION DES PECHEURS DE L'AUXERROIS »**

- Acquisition de matériels (élagueuse et débroussailleuse)

Dépense : 1 450 €  
Aide : 725 €

### **AAPPMA « LA FARGEULAISE » - SAINT-FARGEAU »**

- Acquisition de matériels (filet, épuisettes, tables de tri pour vidange d'étangs)

Dépense : 800 €  
Aide : 400 €

### **AAPPMA « AVALLON-MORVAN »**

- **Vidange et pêche de l'étang de Marrault**

Le Conseil d'Administration sursit à statuer sur ce dossier compte tenu que les justificatifs des dépenses n'ont pas été encore transmis.

## **7 – Domaine des Bruyères à Villefargeau – Travaux à venir - LE POINT -**

Le Président souligne que depuis le dernier Conseil d'Administration, Christian FOUCAULT a multiplié les rencontres avec des artisans en vue de faire établir des devis.

Celui-ci commente aux élus, en effet, ses nombreuses démarches qui se sont révélées compliquées compte tenu que les travaux envisagés, soumis à l'accueil du public, engendrent de nombreuses normes à respecter.

Compte tenu des sommes à engager, il propose que seul le rez-de-chaussée soit transformé en salle pédagogique pour les jeunes et le sous-sol, maintenu en l'état, voire procéder à quelques petits aménagements dont certains pourront être réalisés par les élus.

A la suite, le Conseil d'Administration approuve la proposition de Christian FOUCAULT.

Le Conseil d'Administration donne délégation au Bureau pour arrêter définitivement le projet et acter les devis définitifs.

Par ailleurs, à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'Administration désigne Christian FOUCAULT, seul élu habilité à être l'interlocuteur des entreprises et à suivre les travaux en continu.

Il rendra compte régulièrement, au Président, du suivi du chantier.

Par ailleurs, en tant que de besoin, il pourra demander aux membres du bureau de l'accompagner dans les missions qui lui ont été confiées.

## **8 – Etang lieu-dit « Les Regains à Mailly-la-Ville dans le cadre du fonds « EHGO » → Le point**

Le Président mentionne que l'acte d'acquisition a été signé chez Maître ODIN à Vermenton le 31/10/2014.

Pour le premier nettoyage de cet étang, la Fédération accepte le devis de M. Jean-Marc SILLARD pour un montant de 2 085 € TTC. Cet étang sera mis en service le 01/01/2015.

Il sera régi sous la « loi pêche ». Un arrêté préfectoral, à ce titre, est en cours d'établissement.

## **9 – Cormorans - Le point en cours de saison de tirs**

Gilbert DARRAS précise qu'une réunion préparatoire pour le comptage national de Janvier 2015 se tiendra, le lundi 15/12/2014 à la DDT.

En ce qui concerne les premiers comptages, les AAPPMA ont bien transmis leurs chiffres.

Concernant la production des arrêtés de tirs, il est à noter, un retard (6/11/14 au lieu du 11/09/13).

Ce retard est dû entre autre pour les raisons suivantes :

- Prise de l'arrêté ministériel pour les quotas :

- en 2013 : 16/08

- en 2014 : 17/09

- Consultation obligatoire de trois semaines du public pour tout arrêté pris par les services de l'Etat.

— Pour votre information, voici les dates des arrêtés pris dans les départements :

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| - Yonne          | 6/11/2014           |
| - Côte d'Or      | 6/10/2014           |
| - Nièvre         | Début Novembre 2014 |
| - Aube           | Début Novembre 2014 |
| - Seine-et-Marne | rien au 17/11/2014  |
| - Loiret         | 4/08/2014           |

Au vue de ces dates, il apparaît que les services de l'ETAT du Loiret n'ont pas respecté certaines dispositions.

La Fédération de l'Yonne pense que ces arrêtés auraient dû être délivrés plutôt début Octobre que début Novembre.

## **10 – Contrôle des comptes des AAPPMA → Le point**

Le Trésorier Fédéral Pierre-François BOISSELET indique que les AAPPMA de Flogny-la-Chapelle, Villeneuve-l'Archevêque, Pont-sur-Vanne, Migennes et Saint-Julien-du-Sault ont été contrôlées.

Ceux-ci se sont bien déroulés et sont conformes.

Par contre, l'AAPPMA « Entente Branlin/Ouanne » n'a pas souhaité présenter ses comptes.

A cet effet, un courrier fédéral a été adressé à la DDT afin que celle-ci exerce son contrôle administratif et financier à l'encontre de cette AAPPMA ;

Les autres AAPPMA désignées lors du tirage au sort effectué au cours de l'Assemblée Générale, seront contrôlées dans les semaines à venir.

## **11 – Vente des cartes par Internet – Le point**

### **a) Délivrance des cartes de pêche sur Internet par les AAPPMA sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

Le Président rappelle qu'une quinzaine d'AAPPMA ne souhaitait pas délivrer les cartes par Internet.

Le Président, à cet effet, souligne que lors du dernier Conseil d'Administration, celui-ci avait adopté une organisation généralisant la mise à disposition des cartes de pêche sur le site de la FNPF.

A la suite d'un courrier adressé à celles-ci, le Président précise que toutes les AAPPMA ont donné leur accord pour être désormais inscrites sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).

### **b) Vente des cartes sur Internet chez les dépositaires**

Le Président mentionne que plus de 4 500 cartes ont été vendues cette année.

## **12 – Bilan des animations 2014 et les perspectives 2015 suite au recrutement d'Aurélien PEYRET**

Le Président présente le tableau (voir annexe 5) des animations réalisées par Aurélien depuis le 23/04/2014.

Il félicite Aurélien pour le travail accompli. Son intégration au sein de la Fédération a été parfaite.

Au vu du programme publié, le Président souligne que ce recrutement était indispensable pour développer notre sport/loisir auprès de la jeunesse.

Pour 2015, le Conseil d'Administration maintient la distribution de cartes de pêche pour les enfants de moins de 12 ans (animations dans les écoles, les centres de loisirs, etc...)

Par contre, les cannes à pêche ne seront distribuées que dans le cadre de manifestations (ex. : récid'eau, foires, diverses fêtes, etc....).

Les tarifs pratiqués en 2014 pour les animations restent inchangés pour 2015.

Le Conseil d'Administration donne son accord afin qu'Aurélien puisse organiser des stages « découverte » ou « perfectionnement » sur 4 jours au Domaine des Bruyères à Villefargeau (pas d'hébergement, pas de repas fournis) – tarif : 200 € pour les 4 jours par stagiaire.

Le Président mentionne qu'Aurélien passera son BAFD (Brevet d'Aptitude au Fonction de Directeur pour Centre de Loisirs).

## **13 – Retour sur la réunion du 03/11/2014 de l'URBFC**

Le Président précise les principales décisions actées :

### **a) Acquisition de 40 panneaux déroulants (5 par Fédération)**

La totalité de cette dépense sera financée sur le budget de l'Union Régionale.

### **b) Publicité sur FR3 (ouverture de la truite)**

14 jours de diffusion – coût : 21 091,20 €

--> Aide FNPF = 8 000 €

Solde 13 091,20 € (pris en totalité sur le budget de l'Union Régionale — participation des Fédérations supprimée).

## **14 – Points divers**

### **a) Collaborateurs**

#### **1) Salaires 2015**

Le Conseil d'Administration décide d'augmenter les salaires de 0,50 % (hausse du coût de la vie en 2014 de 0,30 %).

## **2) Mutuelle complémentaire « Agrica »**

Le Président rappelle que la Fédération a pris en charge en totalité, depuis plusieurs années, une assurance complémentaire en faveur de tous les salariés, auprès de l'Agrica.

Après avoir rencontré dernièrement cet organisme, il s'avère que la Fédération pourrait souscrire une nouvelle formule permettant des meilleurs remboursements.

Le coût global annuel pour tous les collaborateurs serait d'environ 300 €.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à cette proposition.

## **3) Madame Monique CHABIN – Travail à temps partiel**

Le Président indique que Madame CHABIN, par courrier, a sollicité l'obtention d'un temps partiel, pour la seule année 2015 (24 heures par semaine).

Le Conseil d'Administration donne son accord.

Une réorganisation, pour l'accueil, en particulier, sera nécessaire.

A ce titre, un courrier sera adressé aux AAPPMA.

## **b) AAPPMA**

### **1) AAPPMA BLENEAU**

Le Président signale que M. JOLY et Mme POURRAIN respectivement Président et Trésorière ont démissionné.

A la suite M. KOROBETSKI Pierre (Président) et Madame Laurence JOLY (Trésorière) ont été élu.

### **2) AAPPMA NOYERS SUR SEREIN**

M. NICOLLE Patrick a démissionné (non remplacé à ce jour).

### **3) AAPPMA SAINT-FARGEAU**

Le Trésorier, la Trésorière adjointe et le Secrétaire ont mis fin à leur mandat.

Une élection complémentaire lors de la prochaine Assemblée Générale, devra avoir lieu.

### **4) AAPPMA FOISSY-SUR-VANNE**

Cette AAPPMA n'adhérera plus à la Fédération à compter de 2015.

### **5) ENTENTE BRANLIN/OUANNE**

Egalement, cette AAPPMA n'adhérera plus à la Fédération à compter de 2015.

**c) Commune de Vinneuf – Mise à disposition de deux étangs**

Suite à une nouvelle entrevue avec le Maire de cette commune, celui-ci nous a indiqué que sa collectivité est d'accord pour mettre à la disposition de la fédération, non plus un, mais deux étangs (35 ha et 14 ha) et ce à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2015.

**d) Etang de Gurgy**

Au-delà de l'entretien courant, Gilbert DARRAS, responsable de l'étang, indique que sur certains secteurs, il serait nécessaire d'entreprendre un nettoyage plus conséquent.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à cette proposition.

**e) Etang de Girolles**

Vous trouverez, en annexe , le nouveau règlement applicable sur cet étang.

**f) Etang de Saint-Julien-du-Sault**

Il y a environ un an, le Président de la Maison de Retraite M. Guy BOURRAS, également Conseiller Général du Canton et Maire de Saint-Julien-du-Sault, avait émis le souhait de mettre à disposition soit de l'AAPPMA locale, soit à la Fédération d'un étang de plus de 10 ha appartenant à cette MDR.

N'ayant pas de nouvelle depuis, la Fédération en compagnie du Président LIGERON, sollicitera une entrevue auprès de M. BOURRAS en vue de faire progresser ce dossier.

**g) Formation des gardes particuliers**

Le Président rappelle que M. Cédric MENGUAL a dirigé une formation pour les gardes pêche particuliers les 26 et 27 Novembre 2014 (modules 1 et 3).

10 personnes ont été présentes le 26/11 et 13 personnes le 27/11.

**h) Frais kilométriques**

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer des frais de remboursements kilométriques à deux animateurs de l'APN de l'UPA qui ont participé à des animations fédérales.

- M. Patrice BEUGNATE 270 €  
- M. Jean-Louis PERCHERON 149 €

**i) Achat de simulateur de pêche**

Le simulateur actuel étant en panne et non réparable, le Conseil d'Administration décide donc d'acquérir un nouvel appareil.

**— Coût : 6 120 €**

- Aide de la FNPF : 3 060 € (50 %)  
- Reste à charge : 3 060 €

**j) Concours du plus gros poisson avec l'Yonne Républicaine**

Ce quotidien nous a fait part, qu'à compter de 2015, de sa décision de ne plus être partenaire de la Fédération.

Il est à noter que ce concours n'a plus le succès d'antan depuis qu'il apparaît seulement sur Internet.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide d'abandonner ce concours.

Par contre, les pêcheurs pourront envoyer leurs captures à la Fédération pour mise en ligne sur le nouveau site Internet de la Fédération.

**k) Redevances VNF pontons « handicapés » et APN**

Suite à une intervention de l'UPA, la Fédération a sollicité à nouveau la Direction de VNF pour obtenir la gratuité de ces installations.

Une réponse défavorable a été reçue à cet effet.

**l) Publicité - Au « fil de l'Yonne » - Magazine du Conseil Général**

Le Président souligne que le contrat pour 2015, a été signé courant novembre.

Le coût est de 9 500 €. Le Président rappelle qu'une aide de 5 000 € sera versée par l'URBFC dans ce cadre.

**m) Agence de l'Eau « Seine Normandie » - Contrat d'emploi d'avenir pour Aurélien PEYRET**

Le Président mentionne qu'il vient de signer une convention avec cette Agence, apportant une aide annuelle de 7 033 € pendant trois ans (durée du CEA) suite à l'embauche d'Aurélien PEYRET.

**n) Réservoir du Bourdon à Saint-Fargeau**

Le Président souligne, qu'en Mai, se déroulera le Championnat Régional Bourgogne/Franche-Comté de la pêche à la carpe.

Pour mémoire, en septembre, pour cette pêche, le Championnat de France est confirmé.

**o) SIRTAVA**

Le Président indique que le 30/01/2015 se tiendra, au siège de la Fédération, une réunion entre ce syndicat, la Fédération et les AAPPMA concernées pour évoquer tous les projets en cours et à venir.

**p) Amis du Canal du Nivernais**



Suite à une réunion en septembre, réunissant tous les usagers du Canal, il avait été évoqué la nécessité d'établir une brochure à destination principalement des utilisateurs de bateaux pour le respect de tous.

Cette brochure est en cours de réalisation.

Le coût serait de 1 200 €.

Les financeurs seraient les suivants :

- Amis du Canal → 300 €
- VNF → 300 €
- Fédération 58 → 300 €
- Fédération 89 → 300 €

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable sur ce dossier.

Pour information, cette brochure fera apparaître l'obligation, de prendre une carte de pêche, pour toute action de pêche.

#### **q) Parcours labellisés**

La Fédération souhaitait mettre en place des parcours labellisés « famille » à plusieurs endroits.

Compte tenu de nouvelles contraintes imposées par la FNPF, de l'actualisation des divers devis, de la non réponse de VNF sur la possibilité d'utiliser des terrains lui appartenant, le Conseil d'Administration décide de ne pas donner de suite pour le moment à ces aménagements. Pour information, le coût global actuel serait de l'ordre de plus de 70 000 €.

#### **r) Syndicat du Canal du Nivernais**

Gérard RAVELLI a été désigné pour siéger au sein de ce Syndicat.

#### **s) Décès de Madame QUATRE**

Suite au décès de l'épouse de Marcel QUATRE, ancien administrateur, la Fédération s'est rendue aux obsèques (MM. BOISSELET, GARREC et CARIOU) et a offert des fleurs.

Dernièrement, M. Marcel QUATRE nous a adressé une carte de remerciement.

#### **t) Interventions d'élus du Conseil d'Administration**

##### **1) Jean-Paul CORNUCHE**

Celui-ci nous indique qu'une parcelle de terrain serait à vendre au bord du lac du Crescent où se trouve une mise à l'eau (secteur de Queuzon).

La Fédération va se renseigner à ce titre. Cette acquisition pourrait se faire dans le cadre du fonds « EHGO ».

## **2) Denis DUSSAULT**

Celui-ci demande pourquoi l'ouverture des étangs de Vinneuf est fixée au 1<sup>er</sup> Mars et non au 1<sup>er</sup> Mai.

Le Président indique que la date a été fixée suite à la demande de la commune et en parfait accord avec la Fédération.

## **3) Jean BOUCAUX**

Il nous résume les diverses réunions auxquelles il a participé dans le cadre du SIRTAVA et de la CLE.

- **26/09/2014 → Contrat global « Armançon » à Ancy-le-Franc**
  - Restaurer la qualité hydro-morphologique des Milieux Aquatiques
  - Qualité de l'Eau, quantité, biodiversité, etc...
- **31/10/2014 → CLE à Vergigny**
  - Notion des cours d'eau
  - Bassin versant
  - Qualité de l'eau
- **05/12/2014 → CLE à Genay (21)**
  - Avis sur le SDAGE
  - Ateliers « climat » pour le projet Hyccare
- **09/12/2014 → SIRTAVA à Tonnerre**
  - Etat des masses d'eau
  - Classement des ouvrages
  - Classement des captages
- **11/12/2014 → SIRTAVA à Saint-Rémy (21)**
  - Pôle rivières
  - Pôle bassin versant

Par ailleurs, il nous signale que son AAPPMA « ANRPT » a signé une convention avec l'amicale des pêcheurs de l'étang de Lézinnes en vue d'intégrer des jeunes pêcheurs de cette amicale au sein de l'AAPPMA.

Cela permettra à ces jeunes de prendre une licence auprès du CD 89 afin de pouvoir participer à des compétitions officielles.

La séance est levée à 17 h 30

Pour le Secrétaire absent,  
Le Président Fédéral,

M. BREDEAU